

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Cinquante et unième série de réunions**  
**Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

### **DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES BUREAUX EXTÉRIEURS**

*Additif*

Aux paragraphes 99.v) à 108 du document A/51/INF/6 sont énoncées des considérations relatives à la mise en place d'une capacité de redondance pour certains systèmes informatiques de l'OMPI. Comme indiqué par le Directeur général au cours de la session du Comité du programme et budget (PBC) tenue du 9 au 13 septembre 2013, cette question ne sera plus examinée dans le contexte de l'établissement de nouveaux bureaux extérieurs. La question de la capacité de redondance sera traitée ultérieurement, indépendamment de la question des bureaux extérieurs.

[Fin du document]